

NE SOUS-ESTIMEZ PAS LA DIFFICULTÉ D'INVESTIR DANS L'ART

Bien collectionner est tout un art

Vous vous intéressez à l'art et vous avez déjà acquis quelques œuvres ou vous voulez démarrer une collection. Comment bien se faire conseiller ? Comment éviter d'acquérir des œuvres volées ? Comment bien assurer vos œuvres ? Passage en revue de quelques-unes de ces questions.

Le monde de l'art n'est pas un marché aisé. Les œuvres abondent. La spéculation bat son plein. Les millions remportés lors de ventes aux enchères par des œuvres de Lucian Freud ou, plus loin dans le temps, Damien Hirst font parfois rêver. Toute œuvre n'a cependant pas de la valeur et ne restera pas dans l'histoire.

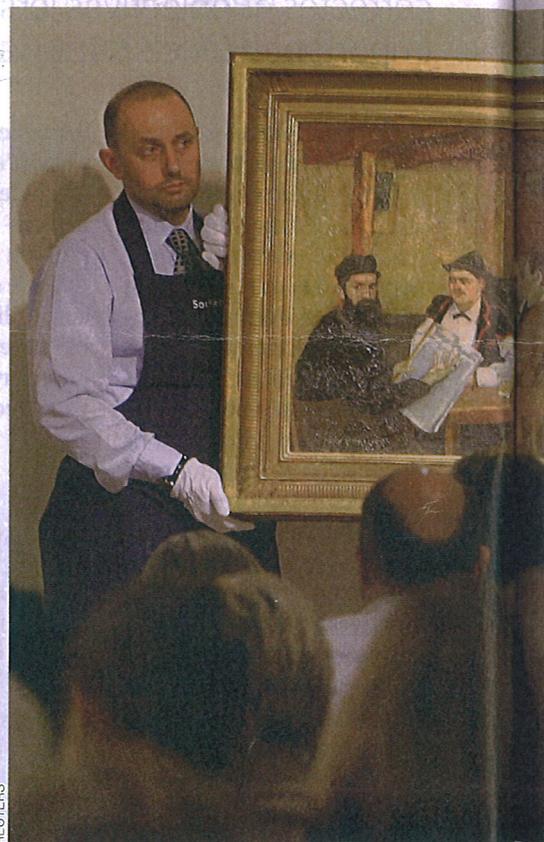
Pour bien collectionner, la passion peut être nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. Recherches, connaissances mais aussi capacité à s'entourer de bons spécialistes sont indispensables. Et d'autant plus si vous vous intéressez à l'art contemporain qui doit encore faire son histoire (lire également notre dossier en pages 26 à 30).

Développer ses connaissances

Une œuvre vous intéresse ? La première chose à faire est de vous renseigner sur son auteur. Demandez-vous s'il a été dans une bonne école d'art, s'il a participé à de bonnes expositions – collectives et individuelles –, si ses œuvres figurent dans des collections privées et surtout si elles se retrouvent dans les plus grandes collections publiques, sommet de la consécration. «Il est fondamental pour le bon collectionneur de développer une compréhension et une connaissance de l'art et de son marché, explique Fabienne Nicholas, head of consultancy de la

Contemporary Art society. Il faut faire des recherches, aller à des conférences, des expositions, apprendre à regarder une œuvre, ... De plus, la reconnaissance et la validation de l'artiste par des personnes et des institutions considérées comme des autorités du monde de l'art – musées, critiques d'art et curateurs réputés, bonnes galeries, foires et surtout biennales internationales, plus critiques et ayant plus de validité que les foires – est primordial. C'est un des premiers éléments à prendre en considération.»

Il est aussi important de cultiver ses relations avec les galeristes. Ces derniers, s'ils sont bons, vont avant tout chercher un acheteur qui offrira un lieu sûr à l'œuvre, une collection où elle pourra prendre de la valeur. Ils essayeront d'éviter l'investisseur pur, intéressé non par l'œuvre mais par sa valeur actuelle ou espérée, et fuiront ceux qui risqueraient de revendre le tableau, la sculpture, l'installation trop rapidement, une œuvre changeant trop vite de propriétaire perdant de sa valeur. «Les bonnes galeries vont privilégier un musée comme la Tate à un collectionneur et un collectionneur ayant pignon sur rue à un collectionneur qui débute. Ce dernier n'aura probablement pas accès à certains des meilleurs travaux tout de suite. Il devra peut-être attendre des années avant de pouvoir acheter l'artiste qui lui plaît vraiment.» Bref, à vous donc de gagner la confiance du galeriste.



REUTERS

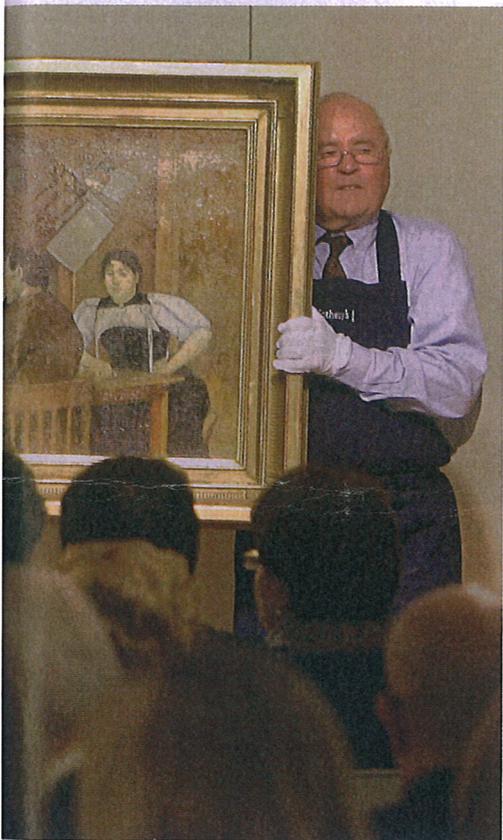
Il est important de cultiver ses relations avec les galeristes.

Bien sûr, avant d'acheter, il est important de vérifier l'authenticité de l'œuvre et la légalité du titre de propriété du vendeur. La société Art Loss Register, qui a constitué la plus grande base de données privées d'œuvres d'art volées, recense quelque 360.000 œuvres ayant « involontairement » changé de propriétaire (lire aussi l'encadré en page 119). Les mai-

sons de vente aux enchères et les galeries ou collectionneurs sérieux demanderont d'ailleurs en général à connaître l'origine de l'œuvre, et risquent d'être pointilleux sur son parcours depuis sa sortie de l'atelier, avant d'accepter de la mettre en vente ou de l'acheter.

En pratique

L'objet de votre convoitise acquis, encore faut-il résoudre les questions pra-



tiques. Assurance, transport, conservation, etc. Elles sont nombreuses. Les solutions dépendront des besoins de chacun. «Quelqu'un qui envisage une gestion active de son patrimoine artistique, impliquant achats et reventes, gèrera différemment sa collection que celui qui ne voudrait pour rien au monde se séparer de l'une de ses pièces», explique Henry Bounameaux, du cabinet d'expertise du même nom.

Premiers éléments à prendre en considération: l'entreposage et la conservation. Sans un entretien adéquat, une

œuvre risque de s'abîmer et donc de perdre de sa valeur. Mieux vaut se renseigner sur le mode de conservation des objets, ainsi que sur les compétences, le temps et le coût que cette conservation impliquera avant d'acheter. Une lithographie du 20^e siècle demandera moins d'attention qu'une photographie du 19^e; une sculpture n'exigera pas les mêmes soins qu'un livre ancien.

Deuxième question fondamentale: l'assurance. Ici aussi, il est conseillé de recourir à des assureurs ou intermédiaires spécialisés, comme AXA Art, Hiscox, ou encore Eeckman art & insurance. Ils vous proposeront la plupart du temps une police et un prix sur mesure. «Le montant des primes dépendra notamment de l'importance du capital, du type de bien et des dispositifs de sécurité existant sur place, précise Eric Hemeleers de chez Eeckman. A la grosse louche, les primes pour des œuvres considérées comme non cassables, comme un tableau, seront de 2 à 4 pour mille (pour un capital de 1 million d'euros, la prime sera donc de 2 à 4.000 euros). Pour des œuvres cassables, en porcelaine par ex., elle sera plutôt de 4 à 5 pour mille. Mais ce sont des estimations très larges. Tout dépend de chaque cas.»

Les règles de base: prendre une assurance «tous risques». Cette formule a l'avantage de couvrir tout sauf ce qui est explicitement exclu par le contrat. Lors du règlement, il y aura en outre un transfert de la charge de la preuve: il appartiendra à l'assureur de démontrer que l'origine du sinistre n'est pas couverte, contrairement à un contrat classique où l'assuré devra prouver que son sinistre fait partie des garanties. Autre principe: bien évaluer les montants assurés et vérifier régulièrement que cette estimation est toujours exacte. Il ne sert à rien d'avoir une très bonne assurance et de payer des primes élevées si les valeurs assurées ne sont pas justes.

Bref, bien collectionner est un art qui demande du travail. Informez-vous, développez vos connaissances, assurez-vous d'avoir l'infrastructure nécessaire pour recevoir l'œuvre, et surtout respectez le travail de l'artiste.

© GÉRALDINE VESSIÈRE

Œuvres volées

Créée en 1991 par des assureurs et des maisons de vente aux enchères désireux d'améliorer la visibilité et la circulation de l'information ainsi que la rapidité de réaction et d'information en cas de vol d'œuvres d'art, la société britannique Art Loss Register répertorie les œuvres volées. Elle met, moyennant monnaie sonnante et trébuchante, sa base de données à disposition du public, des marchands d'art, des maisons de vente aux enchères voire des forces de l'ordre. Récemment, c'est grâce à son existence que le tableau *Le Jardin* de Matisse, volé en 1987 au Musée d'art moderne de Stockholm, a pu être retrouvé. Un galeriste chargé par son «propriétaire» de le revendre avait consulté la base de données et constaté qu'il était volé.

A des fins préventives, les propriétaires peuvent aussi enregistrer leur collection. Et, depuis quelques années, toute personne confrontée à une contrefaçon peut la signaler à la société qui l'encodera dans ses fichiers.

Art Loss Register a aussi une démarche proactive. Elle a une

équipe d'historiens de l'art qui épluche les catalogues des maisons de vente aux enchères et des foires d'art du monde entier pour dénicher d'éventuelles œuvres volées, ainsi qu'un département de plaintes historiques chargé d'effectuer des recherches supplémentaires pour les articles dont la possession entre la période allant de 1933 à 1945 est douteuse. La société collabore également avec les autorités policières de différents pays, dont le FBI et Scotland Yard.



«LE JARDIN», MATISSE
Ce tableau volé a été retrouvé grâce à Art Loss Register.